

« **Hé Manu, déconjugalisons !** »

Halte à la discrimination amoureuse des handicapés.

A l'occasion du nouveau vote sur la loi pour l'indépendance des personnes handicapées en couple, le jeudi 2 décembre à l'Assemblée, le Collectif *Les Restreint(e)s du Cœur* sort le clip « **Hé Manu, déconjugalisons !** » pour alerter le président de la République Emmanuel Macron sur la nécessité de voter pour la déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH).

Ce clip est diffusé sur Facebook, Instagram, Twitter, YouTube. Libre de droits.

<https://www.youtube.com/watch?v=qzOJWmcbHG8>

Aujourd'hui, en France, le montant de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH), dépend des revenus du conjoint ou de la conjointe de la personne handicapée. Le jeudi 2 décembre, la proposition de loi, qui permettrait aux Adultes Handicapé(e)s de recevoir leur allocation AAH indépendamment des revenus de leur conjoint(e)s, sera à nouveau discutée à l'Assemblée Nationale.

Les Restreints du Cœur demandent, en chantant, au président de la République, de mettre fin à cette injustice.

Ils souhaitent que le montant de leur allocation AAH ne varie plus en fonction du statut amoureux des personnes handicapées.

En couple ou célibataire, leurs besoins restent les mêmes.

Ils ne veulent plus dépendre financièrement de leur conjoint.

La déconjugalisation, c'est quoi ?

Aujourd'hui, un adulte handicapé (taux d'incapacité à 80%), célibataire et sans emploi, touche 903€/mois d'AAH.

Le même adulte handicapé, en couple, ne touche plus que 555€/mois d'AAH si son conjoint a un salaire de 1500€.

Le même adulte handicapé, en couple, ne touche plus que 340€/mois d'AAH si son conjoint a un salaire de 2000€.

Si son conjoint gagne plus 2270€, le même adulte handicapé perd toute allocation.

🗑️😞 Il devient donc une charge pour son conjoint

et ne peut plus aimer en toute légalité

=> Déjà handicapé, le système le rend, en plus, dépendant.

Contexte :

Le 17 juin 2021, en deuxième lecture, le recours « au vote bloqué » a montré que, en plus des députés de toutes les oppositions, un nombre suffisant de députés de la majorité serait prêt à voter pour la proposition de loi portant diverses [mesures de justice sociale](#).

cf. l'amusant compte-rendu de la séance du 17 juin par l'humoriste Nicole Ferroni sur Youtube : « [Stupeurs et embrouilles à l'assemblée : le \(non\) vote sur l' AAH](#) »

Après avoir été réajustée par le Sénat, le 12 octobre 2021, la proposition de loi revient en troisième lecture dans l'hémicycle ce jeudi 2 décembre 2021 :
Sous cette forme, son adoption permettrait aux personnes titulaires de l'Allocation Adultes Handicapées de la percevoir indépendamment des revenus de leur conjoint(e).

Avec les députés de La République En Marche et leurs allié(e)s, le président Emmanuel Macron peut aujourd'hui faire voter cette loi, en se joignant à tous les partis d'opposition qui y sont déjà favorables.

Le président accomplirait ainsi, envers les personnes handicapées, un geste fort et rare.

Qui sont les Restreints du Cœur ?

Une troupe d'une vingtaine de [saltimbanques](#) : chanteurs, danseurs, musiciens, dessinateurs, ingénieurs du son, sous-titreur pour aveugles, beaucoup handicapés, tous concernés.

A l'image de la société, certains artistes de cette troupe sont en couple et [perdent partiellement ou totalement leur AAH](#), d'autres restent célibataires [pour ne pas la perdre](#).

Leur premier clip, Les Restreints du Coeur, était une adaptation de la chanson des *Restos du Cœur* de Jean-Jacques Goldman.

Ces artistes s'adressent cette fois directement avec humour et détermination au Président de la République, sur des rythmes latino, tantôt parlant tantôt chantant en chœur, avec des références à la chanson :

« *Manu* » de Renaud
« *Si tu as la migraine, que tu traînes dans ton pieux
Pense aux handi(e)s qui aiment sans pouvoir vivre à deux* »

et à un célèbre sketch des Inconnus « *Hé Manu, tu descends !* »

Kit média :

Vous trouverez en pièces jointes :
un communiqué de presse, le texte, et le MP3 du clip :

<https://youtu.be/qzOJWmcbHG8>

Contacts presse :

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question, pour participer à une interview ou à un reportage.

Stéphanie Simon: 07 78 56 51 64, stephy72100@gmail.com

Fabrice Morandea: 06 63 74 07 54, fabricemorandea@gmail.com

<https://lesrestreintsducoeur.fr>

Merci de relayer ce communiqué.